MODE D'EMPLOI : Utiliser l'Appât Rongeur des champs Rozol pour contrôler les géomys (Thomomys spp. et Geomys spp.) sur les pelouses, terrains de golf, parcours naturels et autres espaces non agricoles similaires et pour le contrôle des spermophiles dans les parcours naturels, les terres cultivées et les terres non-cultivées.

Si le produit pénètre sous les vêtements, l'utilisateur doit les retirer immédiatement. Il doit aussi se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres.

Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Recueillir et éliminer comme il le faut les animaux morts et les appâts non consommés. Pour éviter une nouvelle infestation, éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs peuvent rester. Si une nouvelle infestation se produit, répéter le traitement. Lorsqu'il y a une source continue d'infestation, établir au besoin des postes d'appât permanents.

SPERMOPHILES : (Spermophile de Richardson, Spermophile du Columbia, Spermophile de Franklin et Spermophile rayé)

Zones d'utilisation - Spermophiles : Les spermophiles habitent surtout dans la végétation du pâturage, dans les cultures semées et dans les endroits directement adjacents aux cultures. Même si les spermophiles sont des animaux qui fouillent beaucoup pour se nourrir, il est important de placer les appâts directement dans les terriers ou d'utiliser des postes d'appâts de façon à réduire les risques d'atteindre les animaux non nuisibles.

Mode d'application - Spermophiles : Appâtage à la main : Trouver tous les terriers des tamias dans la zone de traitement et placer 7 à 14 grammes d'appât dans chaque terrier. Revisiter le site au bout de 48 heures et réappâter tous les terriers si l'appât a été consommé ou enlevé. Ne pas appâter à nouveau les terriers dans lesquels l'appât n'a pas été dérangé. Retirer et enterrer toutes les carcasses de spermophiles qui se trouvent au-dessus du sol. Une troisième application peut être nécessaire pour réaliser le contrôle.

Application des appâts avec poste d'appât : Déterminer la population approximative par un comptage visuel sur une période de deux jours. Dans les endroits où les spermophiles sont présents, établir des postes d'appât protégés ou des boîtes résistant au vandalisme avec des trous d'entrée de 7,6 cm en utilisant 1 poste pour chaque 50 animaux comptés. Placer 500 grammes d'appât dans les postes et les vérifier chaque jour. Les points d'appât doivent afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés. Maintenir un approvisionnement ininterrompu pendant 3 semaines ou jusqu'à ce que tous les signes d'alimentation soient arrêtés. Dans les endroits où l'on sait que des tamias habitent, mais là où ils ne sont pas actuellement présents, une application préventive peut être réalisée en plaçant des postes d'appâtage contenant 500 grammes d'appât tous les 30 à 60 m. Remplacer au besoin les appâts gâtés ou pourris. Retirer et enterrer toutes les carcasses de spermophiles qui peuvent se trouver au-dessus du sol.

LES GÉOMYS (THOMOMYS SPP. ET GEOMYS SPP.) :

Zones d'utilisation - les géomys : Les géomys créent de petits monticules en forme d'éventail de chaque côté de leurs terriers. Les tunnels latéraux qui relient le nid à la surface sont situés du côté plat de l'éventail, et les sorties sont fermées avec des bouchons de terre.

Directives d'application - géomys : L'appât peut être disposé selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes, ou les deux.

1. À l'aide d'une cuillère à long manche, retirer délicatement le bouchon qui bloque l'ouverture, du côté plat de l'éventail. Avec précaution, insérer 15 grammes d'appât aussi creux que possible dans le trou. Replacer le bouchon pour refermer le terrier, en prenant garde de ne PAS couvrir l'appât de terre.
2. Au moyen d'une tige en métal, sonder à 15-30 cm de profondeur (6-12 pouces) pour localiser le tunnel principal. Consulter le diagramme ci-dessous pour savoir où sonder. Laisser tomber 15 grammes d'appât dans le tunnel et couvrir le trou pour empêcher que la lumière ne pénètre dans le réseau de tunnels souterrain.

Installer 2 ou 3 appâts par terrier. Enterrer immédiatement les animaux morts et tout appât répandu à la surface du sol. Maintenir un approvisionnement contant d'appât dans le réseau de tunnels aussi longtemps que persiste l'activité des spermophiles. Ne pas appliquer d'appât à la surface du sol.

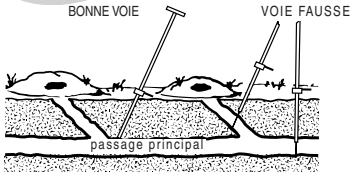

Le dessin ci-dessus illustre la bonne et les mauvaises façons de sonder pour l'installation de l'appât à spermophiles. L'appât doit être disposé sans tasser dans le tunnel principal – pas dans les tunnels latéraux, ni tassé sur le sol au fond du tunnel.

RESTRICTIONS D'UTILISATION - Générale : NE PAS placer l'appât dans un endroit où il risquerait de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

RESTRICTIONS D'UTILISATION – Spermophiles : Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol dans les régions résidentielles, les régions publiques, ou autres sites qui sont ou seront ouverts au public (par exemple, les sites "choisissez votre propre site "), ou dans les endroits accessibles aux animaux de compagnie ou au bétail, DOIVENT être considérés comme des points d'appât, niveau 1.

Les points d'appâts DOIVENT avoir les caractéristiques suivantes :

1) le point d'appât doit être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants et les animaux non ciblés ne puissent le détruire ;
2) l'entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants et les animaux non ciblés ne puissent atteindre l'appât ;
3) la structure interne du point d'appât doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué ;
4) le panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas) ;
5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés ;
6) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

COMMERCIAL

rozol® MD RTU

Appât Rongeur des Champs
Prêt À L'Emploi
Granulés

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

GARANTIE: Chlorophacinone 0,005%

Nº D'HOMOLOGATION 29545

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT: CONTIENT L' ALLERGÈNE BLÉ

LIPHATECH®
Liphatech, Inc.
3600 W. Elm Street
Milwaukee, WI 53209 USA
(800) 351-1476

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou avant d'aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément et à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIERS SOINS : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tout cas d'ingestion par des êtres humains. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : La vitamine K_1 administrée par injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par la voie orale, est conseillée en cas d'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas, telle que mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (TP), déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du TP indiquera si des traitements répétés s'imposent.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination. Ne pas réutiliser le contenant vide. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés conformément aux exigences locales. Se conformer aux directives provinciales pour tout nettoyage stipulé du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Éliminer les rongeurs morts en les mettant à la poubelle ou en les enterrant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner. (122012)

SPECIMEN